



« *Travailleurs de tous les pays unissez-vous* » **Karl Marx**

LA VOIX DES TRAVAILLEURS de La Poste

Le 2 septembre 2018

Nouvelle attaque en règle du service public postal : Septembre 2018, l'Etat s'apprête à devenir actionnaire minoritaire à La Poste !!!

La Poste mise désormais massivement sur la banque, la spéculation, la finance et les assurances, en se détournant de son service public, du courrier et de l'épargne, avait annoncé le ministre Le Maire. La Poste s'allie en effet à l'assureur privé CNP assurances... Fin 2017, le contrat de service public liant La Poste à l'Etat arrivera à échéance, le gouvernement a annoncé en septembre 2018 mettre fin au statut de La Poste et créer un grand Pôle Financier public-privé, c'est-à-dire où le privé siphonne l'argent public avec l'accord de l'Etat, en se regroupant avec CNP Assurances !!! La Banque Postale entend se développer "sur le modèle des autres bancassureurs français qui sont détenus eux-mêmes par des grands réseaux bancaires, ce qui permettra d'améliorer les synergies opérationnelles entre les deux réseaux", a souligné Eric Lombard, le directeur général de la CDC. D'où la nécessité qu'avait La Poste, service public, de se rentabiliser et de diminuer sans cesse le service courrier et d'externaliser le service colis.

La Poste ne cesse de pousser à la diversification des métiers et de réduire les effectifs du groupe, deuxième employeur public de France avec 224 000 salariés. Entre 2008 et 2015, 49 700 postes de fonctionnaires (soit 1 sur 3) et 22 000 CDD ou CDI (1 sur 6) ont été supprimés.

La Cour des comptes, plutôt avare de compliments, adressait même un satisfecit au groupe : « La Poste est globalement en avance sur ses objectifs financiers », se félicitait-elle. Et cela, grâce au courrier et au colis ! Le rapport précise que la hausse des prix du timbre et des autres services postaux en 2015 (+ 7 %) a permis de « compenser pleinement la baisse du volume de courrier, laquelle s'est par ailleurs avérée moindre que prévu ». A long terme cependant, La Poste continue de tabler sur une baisse importante des volumes de courrier : de l'ordre de 50 % sur la période 2008-2020.

Ce n'est pas la baisse du courrier qui pousse la direction à restructurer mais l'anticipation sur des perspectives qu'elle invente faute de connaître. L'activité courrier-colis pesait encore près de la moitié des 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires de La Poste en 2016.

A La Poste, la pression sur les objectifs commerciaux et de productivité augmente toujours d'un cran. Et ce n'est même pas suffisant : les prétendus sages de la Cour des comptes invitent d'ailleurs La Poste à « accélérer le rythme de sa transformation » et à « maîtriser les effectifs ». Ils précisent que « les missions de service public que l'Etat lui a confiées, dont le contenu a été conçu et organisé avant l'ère numérique, doivent évoluer ».

Contrairement à ce que disent les médias et les gouvernements, le service postal de courrier continue d'être une activité importante. En 2015, les 72 200 facteurs et une flopée d'intérimaires ont acheminé 11,6 milliards de lettres, et une partie des 328 millions de colis vers les 39 millions de boîtes aux lettres. Mais alors que le colis est une activité rentable et en expansion de 5 % par an, il est presque totalement sous-traité. A près de 93 % chez Chronopost et à plus de 75 % chez Coliposte en Ile-de-France, toutes deux filiales de La Poste. L'activité est tirée par la hausse des achats par Internet, mais la concurrence est féroce, et le géant américain Amazon dicte les règles.

Engagée dans une diversification de ses activités à tout-va, La Poste entend faire de ses 72 200 facteurs des hommes-orchestres. Sur demande, ils relèvent les compteurs d'électricité et de gaz, encadrent l'examen du code de la route, installent des décodeurs TNT ou vendent des téléphones portables. Dans le cadre du dispositif « Veiller sur mes parents », le facteur s'arrête sur sa tournée pour discuter pendant six minutes avec une personne âgée, moyennant finance.

En 2016, le chiffre d'affaires de ces nouveaux services devait atteindre 40 millions, estime la Cour des comptes, qui se félicite de ces initiatives. Elle relève en particulier la prise de participation de La Poste dans une entreprise de livraison de produits frais, Stuart : « son développement nécessitera de l'adosser (...) aux réseaux de distribution existants, au premier chef celui des facteurs », note-t-elle, tout en pressant La Poste de ne pas « rigidifier les effectifs ».

Pour nous lire régulièrement sur le net, un site : www.matierevolution.org

« *Travailleurs de tous les pays unissez-vous* » **Karl Marx**

La Poste est tenue d'assurer 17 000 points de contacts. Un peu plus de la moitié sont encore des bureaux de poste, mais pour combien de temps ? Les fermetures des bureaux ont mobilisé beaucoup d'élus locaux et leurs administrés. Bien qu'une part croissante des services soit assurée par des commerçants dans 2 288 relais-poste ou par des postiers et des agents municipaux formés sur le tas dans 5 850 agences postales communales, il n'est pas possible d'y déposer des chèques, d'envoyer des mandats ou de retirer de l'argent. Le maintien des bureaux de poste ou leur transformation se négocie entre le maire et l'entreprise, mais désormais l'avis du maire est seulement consultatif...

Les agents de l'État ne représentent plus aujourd'hui que 41,8 % du personnel de La Poste et cette part va continuer à descendre. La Poste a arrêté d'embaucher des fonctionnaires depuis 2002, même si la transformation de l'entreprise en société anonyme ne date que de 2010.

Chronologie de la destruction de La Poste, service public

1879 : Création des PetT, réunissant les Postes et les Télégraphes

1881 : création de la Caisse Nationale d'Épargne dans les bureaux de Poste - création du service des colis

1925 : Officialisation du sigle PTT pour Postes, Télégraphes et Téléphone

1969 : La Poste, à l'instar de certains pays voisins comme la Suisse, crée le 13 janvier 1969 deux catégories de courrier, ce que l'on a appelé le « Courrier à 2 vitesses ». Il s'agit d'optimiser les centres de tri et moyens de transports. Jusqu'à cette date tout le courrier était traité en nuit, les centres de tri fonctionnaient au ralenti en journée.

1972 : Mise en place des premiers équipements de machines de tri automatique dans les Centre de Tri Postaux.

1974 : Une commission d'enquête parlementaire propose de scinder Téléphone et Poste, en créant un établissement public pour le premier.

1981 : année de l'arrivée au pouvoir de la gauche, la branche Poste de l'administration des PTT compte 265 350 fonctionnaires.

1984 : Toujours avec la gauche au pouvoir, la Poste amorce, sous la direction de son directeur général Jacques Daucet, une phase de réformes structurelles qui impactent directement le personnel : la suppression des services ambulants était annoncée à terme, toute l'organisation des acheminements du courrier était bousculée par l'inversion des rotations de la Poste aérienne. De plus, Louis Mexandeu chargeait un expert de lui dresser l'inventaire de l'entreprise "Poste", et de lui avancer quelques pistes quant à l'avenir. Le rapport de cet expert, dit "rapport Chevalier", considérait comme acquise la scission des PTT en deux entreprises. Surtout, il mettait en cause le statut des agents.

1985 : Les dirigeants de la Poste créent la société privée SFMI (Société Française de Messagerie Internationale) au capital détenu pour les 2/3 par SofiPost, holding de la Poste, et pour 1/3 par TAT Express filiale de la compagnie aérienne tourangelle TAT (Transport Aérien Transrégional). L'acheminement des courriers express est assuré à partir de 1986 sous la dénomination du service EMS (Express Mail Service)/ Chronopost.

1986 : L'État prend soin de créer une holding, SOFIPOST, destinée à regrouper les futures filiales de La Poste. Au fil du temps, cette structure regroupera de plus en plus d'entreprises séparées par groupes d'activités (12 en 1999, avec une seconde holding spécialisée dans le financier en 2000). Citons parmi les plus connues CHRONOPOST et l'Aéropostale. Ce sont toutes des sociétés anonymes. Certaines sont rachetées (notamment à des groupes étrangers), d'autres sont issues des PTT. Le ministre Gérard Longuet des Postes déclare : Longuet : « Travailler dans un centre de tri est, si j'ose dire, un des métiers les plus idiots qui soient ! »

1988 : Les Télécommunications se séparent et deviennent France Telecom

1989 : Michel Rocard annonce le dépôt d'un projet de loi, rendant autonomes La Poste et France Télécom.

1991 : La « Loi Quilès » réforme le statut de la Poste. Les PTT disparaissent : France Télécom et Le groupe La Poste deviennent des entreprises publiques (des exploitants autonomes de droit public). La Poste devient une EPIC.

1994 : C'est la réforme du réseau postal de messagerie, la première plate-forme colis de nouvelle génération est inaugurée à Bègles.

1995 : Les derniers services ambulants sont supprimés.

2000 : Décision de l'ouverture à la concurrence du secteur postal et fin du monopole de La Poste. En 2000, l'effectif était de 320.000 postiers. En 2000, il y avait 18.000 bureaux de poste.

2003 : La Poste accélère sa réorganisation par métiers commencée en 1996 avec la création de la filière colis. Les 3 métiers de base sont le courrier, le colis et la banque (services financiers). Elle organise une grande réforme

« *Travailleurs de tous les pays unissez-vous* » **Karl Marx**

territoriale et fonctionnelle : les services du courrier et ceux du grand public (guichets, conseil financier) sont géographiquement et hiérarchiquement séparés. Lancement du programme dit « de modernisation industrielle ».

2004 : Les bureaux de poste ont déjà subi la réduction de l'ouverture au public. Désormais, où qu'on habite, impossible d'échapper à des restrictions massives et systématiques. Partout, le courrier sera moins bien assuré du fait de la diminution des tournées. Et si dans une zone jugée pas assez peuplée, le bureau de poste sera fermé, ailleurs il sera surpeuplé par des queues interminables. La suppression d'un tiers des effectifs des postiers d'ici à 2012, cela signifie des dizaines de milliers de chômeurs de plus, et autant de services en moins ! L'objectif de la Poste : cesser d'être la « banque du pauvre », cesser d'offrir des services peu rémunérateurs, et développer des activités financières rentables, visant une clientèle aisée. La Poste veut réduire ses guichets pour vendre des locaux, construire son capital en vue de faire rentrer de l'argent. Elle vise à racheter les entreprises étrangères de poste. Elle vise également à réduire les emplois de postiers, de tri ou de guichetier, aggravant ainsi le chômage.

2005 : La Poste transforme ses anciennes directions territoriales immobilières en une filiale à 100 % du Groupe, Post Immo. Elle est en charge de la valorisation des ressources immobilières et foncières du Groupe. La Poste devient un propriétaire immobilier de grande taille. Poste Immo, filiale du Groupe La Poste, est à la fois foncière de groupe, prestataire de services immobiliers et développeur-promoteur. L'entreprise gère, entretient, développe et valorise un parc d'environ 7 millions de m² dont 4,2 millions de m² en pleine propriété, représentant plus de 12 000 immeubles tertiaires, industriels et commerciaux sur l'ensemble du territoire. Elle accompagne ses clients, les Branches du Groupe (Services-Courrier-Colis, GeoPost, Réseau la Poste, La Banque Postale et le Numérique), dans la mise en œuvre de leurs projets immobiliers et la réduction de leurs coûts afin de les doter d'un immobilier adapté aux besoins et aux mutations urbaines. La Loi sur la dérégulation postale est votée afin d'ouvrir un peu plus les services postaux à la concurrence, l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes) est chargée d'en contrôler l'application.

2006 : Mise en place de services bancaires, notamment de crédit. La Poste entame un vaste plan de modernisation. Cette réorganisation du réseau se base sur une réduction du nombre de centres de tri remplacés par des Pic (Plateforme industrielle courrier). Dans ces Pic, la Poste a installé une nouvelle génération de machine de tri, les MTIPF et les MTIGF (machines de tri industrielle petit/grand format). Ainsi, à Paris et en banlieue, la majorité des centres ont fermé alors que s'ouvriraient deux gigantesques Pic à Gonesse et Wissous. En province, c'est pratiquement un centre sur deux qui a fermé. Les personnels de ces centres n'ont eu le choix qu'entre suivre leur emploi parfois à des dizaines de kilomètres et intégrer un autre service. À moins qu'ils n'aient préféré quitter la Poste ou prendre une retraite au rabais. Dans les nouvelles Pic, la Poste détruit systématiquement les anciens acquis du personnel et les collectifs de travail. Isolés-e-s sur leur machine, surveillés-e-s 24h sur 24h par des dizaines de caméras, obligés-e-s de badger à chaque déplacement dans le centre, les postières et les postiers sont soumis à des contraintes horaires toujours plus pénalisantes et à une productivité épuisante. Les conditions pour une lutte collective sont de plus en plus difficiles à réunir.

2009 : La Poste employait 287.174 personnes. Le projet gouvernemental de transformation du statut de la Poste, Etablissement Autonome de Droit Public, en Société Anonyme à capitaux publics (Caisse des Dépôts et Consignations) est soumis au Parlement.

2010 : La Poste devient une Société Anonyme à capitaux publics et cesse de recruter au statut de postier. Mise en concurrence du service postal. La Poste est le deuxième employeur de France derrière l'éducation nationale ! Le groupe a tout de même recruté 2.800 personnes en 2010. Mais ces embauches ont à peine compensé les nombreux départs à la retraite, de moins en moins remplacés. Et les suppressions de postes se sont surtout accélérées l'année précédente. Les baisses d'effectifs étaient comprises entre 4.000 et 7.000 postes par an entre 2004 et 2008. La Poste a spéculé sur la dette grecque et y a perdu 158 millions d'euros. Le ministre de l'Industrie, Christian Estrosi, promet que la Poste sera "imprivatisable". Mais chacun sait que les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Cette promesse avait été déjà faite pour GDF en 2004, pourtant en 2006 l'Etat a réduit sa participation à 50% lors de la fusion GDF-Suez.

2011 : Entrée de fonds de la Caisse des Dépôts qui détient dès lors 26% du capital. En même temps, les fusions et suppressions de métiers mènent au passage d'une gestion par métiers à une gestion par activités. La totalité de l'activité du Courrier est soumise à la concurrence. Dans les centres courrier, c'est le mode "Facteur d'avenir" qui se met en place progressivement, centre par centre pour éviter un gros conflit. Cela ne se fait pas sans déclencher des grèves parfois dures. Une des principales nouveautés introduites par ce projet est la « sécabilité » (ou le principe d'auto-remplacement) : les facteurs d'un centre sont regroupés par équipes de 5 ou 6 et, quand il y a un absent, ce sont les autres facteurs de l'équipe qui se partagent sa tournée. Cela peut représenter une charge de travail

« *Travailleurs de tous les pays unissez-vous* » **Karl Marx**

supplémentaire de deux heures ou plus, sans contrepartie financière, puisqu'il ne s'agit pas d'heures supplémentaires, la sécabilité faisant désormais partie du cadre normal d'organisation du travail. Concernant le tri, le processus de restructurations et taille des effectifs est baptisé "Cap qualité courrier" et produit les mêmes effets. La Poste participe au sauvetage financier de la banque Dexia et du financement en faillite des communes. À la distribution, les sacs de courrier sont de plus en plus lourds et les tournées de plus en plus longues. Aux guichets, les horaires sont rallongés et, avec le nouveau « look » des bureaux, des postiers doivent rester debout toute la journée derrière leurs stands. Au tri, les centres ferment, les cadences s'accroissent et les nouveaux horaires de nuit ruinent la santé. Le 1er janvier 2011, avec l'ouverture totale de la distribution du courrier à la concurrence, La Poste perd son dernier monopole, celui de la lettre de moins de 20 grammes.

2012 : La Banque Postale, qui envisageait de mobiliser 2 milliards pour répondre aux besoins les plus criants des municipalités, mises en faillite par la banque Dexia, élargit jusqu'à environ 4 milliards d'euros l'enveloppe prévue initialement. La filiale de la Poste tente ainsi de se substituer au groupe franco-belge Dexia, banquier traditionnel des collectivités locales françaises, que ses actionnaires ont dû se résoudre à démanteler après des pertes colossales.

2014 : Les effectifs des agents au statut privé dépassent le nombre de fonctionnaires à La Poste. Toujours en 2014, création de La Banque Postale, banque de détail qui annonce 10,7 millions de clients. La Banque Postale a dégagé au 31 décembre 2014 un résultat net (part du Groupe) de 677 millions d'euros, en hausse de 17,7 % par rapport au 1er semestre 2013.

2015 : Il y a maintenant 90.000 facteurs. Les 17 000 points de contacts, répartis sur l'ensemble du territoire, comportent désormais 5 438 agences postales communales gérées par les mairies et 2 061 relais-postes gérés en partenariat avec des commerçants locaux, soit 9500 agences de La Poste sur 17 000 « contacts » postaux. La Banque Postale propose toute une gamme de services : comptes bancaires, épargne et placements, prêts immobiliers, crédits à la consommation, assurance et prévoyance. Elle offre notamment le paiement sans contact, l'e-carte bleue, Paylib, un service de paiement sécurisé des achats en ligne, de l'épargne responsable et solidaire, des prêts (auto, travaux, etc.), des assurances habitation, auto, une protection juridique, une complémentaire santé... En 2015, les capitaux propres (part du groupe) s'élèvent à 9 723 millions d'euros, en progression de 610 millions d'euros par rapport à 2014. La répression syndicale bat son plein à la Poste. Mises à pied, tentatives de licenciements et... révocation de fonctionnaire. L'entité formée par la Banque postale-SFIL-CAFFIL est devenue depuis 2015 le nouveau leader du prêt aux collectivités locales françaises.

2016 : Le nombre de bureaux de poste passe à 9000 contre 10.900 en 2009 (soit une baisse de 20%). La même année, avec un lien avec les « réformes » et le stress occasionné par les mutations forcées, les pressions de l'encadrement et la surcharge de travail, il y a 50 suicides dans l'année !!! La direction de La Poste ne reconnaît « que » 9 suicides et 5 tentatives... La Poste a reçu l'agrément pour faire passer l'examen du code de la route dans ses bureaux de poste ! Les effectifs sont passés à 251 000, contre 310 000 en 2004. On remarquera que le chiffre d'affaires est passé à 23 294 millions d'euros en 2016, contre 18 677 millions d'euros en 2004...

Mai 2018 : Le tribunal des prud'hommes de Paris a estimé que La Poste était responsable du harcèlement sexuel et moral d'une employée par l'un de ses supérieurs hiérarchiques. Les juges ont ordonné au groupe de verser à la victime près de 126.000 euros dont 10.000 euros pour non-respect de l'obligation de sécurité de l'employeur. Le tribunal a également prononcé la résiliation judiciaire du contrat de l'employée aux torts de la Poste et à l'affichage du jugement dans tous les établissements du groupe.

La Poste est privatisée sans vraie lutte d'ampleur nationale

Les cheminots viennent d'être abandonnés seuls à lutter contre la privatisation de la SNCF, sans succès bien entendu vues les stratégies syndicales invraisemblables de non-grève reconductible qui ne sont que des journées d'action à répétition, au même moment où l'Hôpital public et La Poste sont privatisés au nom d'une association privé-public, où Engie, Aéroport de Paris sont également privatisés et tous les services publics menacés. Pourquoi agir séparément quand on est attaqués tous ensemble, inutile de poser la question aux dirigeants syndicaux, depuis longtemps adversaires de toute lutte de classe et qui participent en fait à la privatisation qu'ils négocient depuis des années dans tous les services publics, y compris à la SNCF et cela tous syndicats confondus. Inutile de rêver même qu'ils usent les salariés du privé et du public, attaqués tous ensemble !

Travailleurs, personne ne nous défendra à notre place. Personne ne s'organisera à notre place, dans nos AG souveraines, dirigées par nos comités de grève élus et révocables, se fédérant. Personne n'organisera la généralisation des luttes à notre place et surtout pas les appareils syndicaux.

Pour nous lire régulièrement sur le net, un site : www.matierevolution.org